

pital qu'elle donne si largement aux étrangers. On lui demande de payer les intérêts sur les capitaux étrangers qu'elle reçoit en dépôts, mais on oublie de lui dire comment se comporter au sujet des montants qu'elle donne tout simplement à l'étranger. Enfin, tout ceci n'est qu'un gigantesque écran de fumée pour créer encore plus de confusion chez le peuple, relativement à notre système monétaire, et le gouverneur de la Banque du Canada fut précisément choisi comme un des spécialistes en confusion.

• (4.00 p.m.)

Monsieur le président, à propos, puisqu'on parle de confusion, ce n'est pas moi qui mentionne la confusion du gouvernement actuel, comme celle des gouvernements passés, qui ont toujours tenté de tout mettre sur notre système monétaire pour essayer d'embêter tout le monde.

Je veux mentionner ici un article d'un de nos meilleurs et de nos plus grands courriéristes parlementaires, M. Amédée Gaudreault, qui écrivait ces quelques lignes, et je cite:

Quand le grand-prêtre du système monétaire canadien, M. Louis Rasminsky, commente publiquement, deux ou trois fois l'an, l'état de l'économie du pays, une bonne partie de son propos tient de la parabole. D'aucuns—qui l'ont écrit—trouvent ça très clair, tandis que d'autres, chez des experts que j'ai consultés, interprètent avec hésitation et des variantes la pensée du gouverneur de la Banque du Canada.

Ainsi, mardi, devant la Chambre de commerce de Montréal, M. Rasminsky a-t-il préconisé ou non des restrictions sur le crédit? Parlant en français, il s'est exprimé avec élégance, appelant ça, par exemple, une «politique de crédit plus sélective». Il a déclaré que, depuis 1961, la masse monétaire canadienne a augmenté régulièrement, soit de 8 p. 100 en moyenne par année, et qu'au cours des 12 derniers mois, elle s'est même accrue plus rapidement que durant les trois années précédentes».

Le conférencier a toutefois reconnu qu'on n'en a pas moins été incapable de contenir depuis un an les taux d'intérêt, «y compris ceux du secteur hypothécaire»...

S'ils n'ont pas pu les «contrôler», c'est peut-être pour suivre le conseil de l'honorable ministre qui, tout à l'heure, en parlant des taux d'intérêt, disait que la hausse des taux d'intérêt avait activé la construction.

Monsieur le président, je crois que de telles déclarations sont complètement contradictoires et de nature à jeter encore plus de confusion dans l'esprit de notre population. Je me demande pourquoi on tente de jeter tant de confusion? C'est sans doute pour dérouter l'adversaire qui, en l'occurrence, est le peuple.

En effet, il ne faut pas que le peuple sache que notre banque nationale joue le rôle de deuxième violon, alors qu'on ne cesse de lui crier, par tous les moyens de propagande, que la Banque du Canada a un «contrôle» absolu!

[M. Gauthier.]

Il ne faut pas lui dire, non plus, qu'en vertu du système actuel, plus il produira, plus il augmentera la dette du pays! Il ne faut pas que le public puisse entrevoir la possibilité d'une réforme monétaire, car ce serait la fin de l'âge d'or des trusts qui nourrissent si bien nos édales gouvernementaux.

Aussi longtemps qu'un gouvernement élu par le peuple ne décidera pas d'entreprendre la réforme fiscale sur un plan humanitaire, nous tournerons toujours dans l'orbite de la haute finance, sans aucun espoir de retour. Nous maintenons qu'en 1967, le peuple sera encore sacrifié à la finance, parce qu'aucun gouvernement n'a eu le courage, jusqu'à maintenant, d'asservir la finance, et ce pour le bien-être du peuple.

Nous comprenons fort bien la raison de l'honorable ministre et de ses lieutenants, puisqu'ils ont été élus par les financiers, à qui ils doivent la reconnaissance de leur vie.

Je m'adresse donc à tous ceux qui liront les débats de la Chambre pour leur dire que seul le peuple, grâce à son vote librement donné, apportera un changement radical au présent système d'endettement perpétuel et permettra de mettre à jour la vraie comptabilité du pays.

Comme je ne suis pas un spécialiste de la question, bien que j'aie fait, depuis nombre d'années, des efforts pour essayer de découvrir le vrai du faux dans ce système camouflé, dans ce mythe qu'on a si bien érigé, eh bien, afin de ne pas être traité de prétentieux, je veux ici prendre quelques minutes pour citer certains passages de connaisseurs qui sont venus témoigner lors de la dernière révision, en 1954, et qui se sont demandé, à tour de rôle, surtout en ce qui a trait à la Banque du Canada: Qu'est-ce que la Banque du Canada? Qu'est-ce qu'elle devrait être? Et, pour vous en donner une idée, vous pouvez lire dans les délibérations de 1954 les passages que j'ai extraits moi-même, afin de laisser parler ceux qui connaissent cela et d'essayer de sortir quelques idées réformatrices de ces données.

Si l'on se demande ce que c'est que la Banque du Canada, nous en trouverons une définition fardée dans la loi elle-même, où on y lit:

Considérant qu'il est opportun d'établir une banque centrale au Canada pour régler le crédit et la monnaie dans le meilleur intérêt de la vie économique de la nation, etc...

Et voilà, on a crié dans le peuple: Enfin, la banque centrale, banque du peuple, contrôlera les compagnies privées que sont les banques à chartes! Et les Canadiens l'ont cru!

Imaginez, à titre d'exemple, que je suis propriétaire d'une compagnie dans laquelle je ne contrôle que 6.6 p. 100 des actions; puis-je